

MARDI 9 OCTOBRE 2018

Pour les services publics, les salaires, les emplois, la santé et les retraites

Le Président et son gouvernement sortent affaiblis du premier semestre. Ils n'en demeurent pas moins arc-boutés sur leur projet antisocial au service des riches. Salaires, emplois, conditions de travail, droits des salariés... La remise en cause frontale des acquis du monde du travail est clairement annoncée et les agents du service public ne sont pas les moins concernés !

Salaire « au mérite » : depuis plus de 8 ans, le point d'indice est gelé et le sera encore en 2019. En lieu et place du seul mécanisme permettant d'augmenter le pouvoir d'achat général des agents publics, le gouvernement entend généraliser le salaire au mérite : ajoutée à la part fixe (dépendant du point d'indice), la part variable fluctuerait en fonction d'objectifs non définis à ce jour. Il y aurait quelques gagnants, mais surtout une majorité de perdants et une paupérisation accrue des fonctionnaires puisque les budgets sont à la baisse. Sans compter l'un des travers de ce salaire au mérite : certains agents se concentrent sur les objectifs rémunérés et non sur l'intégralité de leurs missions. Une grave atteinte aux fondements d'un service public au service de l'intérêt général.

Suppressions de postes : comme annoncé durant sa campagne, Macron veut supprimer 70 000 postes dans la FPT. Déjà, les agents subissent les conditions de travail dégradées à cause des non remplacements de postes. Avec la baisse des dotations, le service public est rendu au minimum, alors que les besoins de la population augmentent et demandent à être requalifiés, tenant compte notamment de la paupérisation croissante, de la dématérialisation des administrations, et de l'allongement de la durée de la vie.

Généralisation du recrutement de contractuels : le Statut oblige à recruter dans la liste des lauréats aux concours, pour les catégories A et B. Le gouvernement prend le prétexte d'un assouplissement nécessaire dans le recrutement pour justifier la création des contrats de missions. Des contrats d'une durée maximale de 6 ans (soit la durée d'un mandat municipal...) qui pourraient s'arrêter, avec un délai de prévenance de deux mois, une fois la mission accomplie.

Retraite par points : et voilà une énième réforme depuis 1993, à chaque fois la dernière « pour sauver le système ».

Cette fois au nom de l'universalité et de « l'harmonisation », ce sera au final toujours moins pour les pensions et des retraites livrées aux appétits des fonds de pension. Il s'agit dans un premier temps de généraliser la retraite par points à l'opposé de la solidarité intergénérationnelle.

Le montant de la pension ne serait plus calculé sur le dernier salaire brut, mais à partir d'un cumul de point capitalisé tout au long de la carrière. Le montant de pension serait non garanti dans la durée puisque la valeur du point fluctuerait en fonction des aléas économiques. Un système déficitaire (comme pendant la crise de 2008) provoquerait immédiatement une baisse brutale des pensions.

**Le 9 octobre, manifestons le plus largement possible
pour défendre nos acquis et obtenir de nouveaux droits !**

**Manifestation : Paris à 14 heures, à Montparnasse
Départ local devant la mairie à 13 h 30**